



MÉMOIRE PRÉLIMINAIRE

Description de l'organisme :

L'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT) est un organisme à but non-lucratif créé en 2000 pour promouvoir la préservation des forêts boréales du Québec à l'intention des générations futures. Un conseil d'administration formé de sept personnes est élu par les membres lors de l'assemblée générale annuelle, conseil qui voit à la mise en œuvre du plan d'action de l'année et qui s'assure du respect des objectifs de l'organisme. L'ABAT compte aujourd'hui plus de 1 000 membres répartis dans toutes les régions du Québec, ce qui en fait un des groupes écologistes les plus importants au Québec. Son action comporte deux volets principaux.

- 1) sensibiliser la population québécoise à la nécessité de protéger les forêts, en favorisant, d'une part a) la création d'un réseau d'aires protégées et de réserves de biodiversité destiné à conserver dans leur intégralité les dernières *vieilles forêts* nordiques, et les autres forêts sauvages présentes sur le territoire du Québec; et d'autre part b) en amenant l'industrie forestière à modifier radicalement ses pratiques, de manière à pouvoir assurer la protection à long terme des écosystèmes et le respect des autres utilisateurs de la forêt boréale et de ses ressources naturelles.
- 2) faire pression auprès des pouvoirs publics (ministères, municipalités, conseils régionaux, commissions d'enquête, etc.) en vue de hâter la réalisation de ces objectifs.

Les événements qui ont défrayé les manchettes, ces dernières années, dans le domaine de la forêt au Québec (accueil réservé au film *L'Erreur boréale*, et la controverse nationale qui a suivi; dépôt du rapport de la Vérificatrice-générale sur la gestion des forêts; pressions de toutes parts ayant abouti à la création de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et à la mise sur pied de la présente commission, etc.) ont montré que l'Action boréale, à travers ses revendications, exprimait l'opinion d'une large majorité de citoyens québécois manifestement préoccupés par la situation actuelle et le sort réservé à une de leurs principales richesses naturelles, qui est aussi un habitat et un lieu de ressourcement pour l'humain : la forêt boréale du Québec.

1- Un portrait global de la forêt :

Avant de déterminer les modes de planification et d'exploitation de la ressource forestière par l'industrie, il importe, croyons-nous, d'obtenir un *portrait global* du milieu forestier, capable d'intégrer les composantes humaines, biologiques et économiques de la gestion du territoire boréal. Parler d'une bonification du régime forestier actuel sans avoir d'abord réalisé ce portrait complet et fidèle n'a, a priori, aucun sens. Autrement dit, et pour être logique : avant de discuter de la meilleure manière d'en faire fructifier les intérêts, il faut commencer par connaître le capital dont nous disposons.

Une telle vue d'ensemble devrait comprendre trois éléments majeurs:

- a) un bilan de l'état réel de la forêt existante, prise comme un ensemble dynamique d'écosystèmes.
- b) une détermination plus rigoureuse et honnête de la possibilité forestière réelle;
- c) une étude scientifique de *tous* les impacts environnementaux liés à l'exploitation forestière.

Nous sommes d'avis que l'actuelle Commission d'étude sur les forêts, à défaut d'avoir en main ces éléments, et faute de posséder les pouvoirs d'une véritable commission d'enquête, court tout droit à l'échec. Son exercice, s'il vise d'abord à *rassurer la population* et à bonifier le régime, comme l'a indiqué son ministre responsable, se privant volontairement de toute possibilité de le remettre en question -, n'aboutira au mieux qu'à la réalisation tronquée d'un mandat qui en lui-même est déjà insuffisant.

a) La possibilité forestière :

« *La commission Coulombe n'aura pas en main avant la fin de ses travaux, prévue en décembre, un portrait à jour de l'état de la forêt québécoise* » (Le Devoir, 30 mars 2004).

Le report, par le Ministre délégué aux forêts, Pierre Corbeil, du calcul de la possibilité forestière (CPF), et donc du bilan global de la gestion de la forêt publique par l'État, et ce, « *en raison d'erreurs importantes qui se sont glissées dans les calculs* », semble confirmer les inquiétudes déjà exprimées par les défenseurs de la forêt boréale et de larges secteurs de la population québécoise. Le fait qu'une cinquantaine d'experts du MRNFP, dans ce qui ressemble fort à un mouvement de panique peut-être déclenché par la mise sur pied de la présente commission, se voient maintenant obligés de voler au secours du modèle prévisionnel utilisé jusqu'ici pour planifier le rendement et l'aménagement à long terme de notre forêt, n'a en effet rien de bien rassurant pour ceux qui mettent déjà en doute l'efficacité d'un tel système. Cette spectaculaire volte-face ministérielle, outre qu'elle

trahit un climat d'improvisation plutôt inquiétant, n'est pas sans soulever de graves problèmes. Ainsi, jusqu'à ces tout derniers mois, il semble que des données d'une importance aussi capitale que le vieillissement plus lent des forêts nordiques et les épidémies d'insectes ravageurs n'étaient toujours pas prises en compte par le fameux logiciel Sylva! La fable de l'apprenti sorcier semble toujours d'actualité...

Mais ce n'est pas tout. Fidèle à ce même esprit d'improvisation, le ministre décide subitement de modifier, en cours de route, le mandat de la commission Coulombe «*pour qu'elle se prononce dans son rapport sur la valeur et la fiabilité des récentes modifications apportées au CPF.*» (le Devoir, 30 mars 2004). Et le sous-ministre associé, Marc Ledoux, en rajoutait en exprimant l'avis que ladite commission n'avait pas besoin de voir les résultats du bilan forestier CPF pour déterminer la valeur du processus scientifique utilisé. Une position qui bafoue à notre avis les règles élémentaires de la logique.

Comment peut-on juger d'un processus sans connaître son résultat?

Poser la question, c'est y répondre.

À l'Action boréale, nous répétons depuis longtemps que seul un portrait complet de la situation, tenant compte de toutes les composantes de chacun des écosystèmes affectés par les opérations forestières, permettra de juger du fonctionnement du régime forestier actuel, et ce, dans une perspective de maintien de la biodiversité et de développement durable. Avant de songer à dépenser les intérêts, nous disons qu'il faut commencer par vérifier l'État du *capital-nature* à notre disposition.

Les présentes manigances ne sont donc pas de nature à nous rassurer.

b) Les impacts sur l'environnement

L'exploitation forestière, au Québec, ne fait actuellement l'objet d'aucune étude d'impact scientifique, systématique et exhaustive, contrainte à laquelle sont pourtant soumises toutes les autres formes d'intervention lourde susceptibles d'affecter la qualité de l'environnement d'une manière ou d'une autre (barrages hydro-électriques, construction d'incinérateurs de déchets toxiques, etc.). Les promoteurs et entrepreneurs liés à cette industrie jouissent ainsi d'une sorte de statut privilégié : ils peuvent légalement transformer d'importantes parties du territoire et modifier les interrelations physiques et biologiques d'un grand nombre d'habitats, tant fauniques que humains, sans jamais avoir à prouver la non-nocivité de leurs activités. Or, il est évident que la récolte industrielle de la matière ligneuse engendre, à court terme et à long terme, des impacts importants sur le milieu forestier. Certains de ces impacts n'ont jamais encore été étudiés. Donc les compagnies forestières ne sont nullement tenues par la loi de respecter la complexité et la fragilité des écosystèmes. Même si leurs activités ont des répercussions sur un grand

nombre de communautés et de milieux naturels, le *principe de précaution* ne semble pas devoir s'appliquer à leur cas.

Parmi les impacts à plus ou moins long terme de l'exploitation industrielle de la forêt, certains sont déjà largement documentés, alors que d'autres n'ont encore fait l'objet d'aucune étude sérieuse. Nous croyons que la réalisation d'une étude d'impact globale et détaillée des méthodes de récolte et d'aménagement actuellement utilisées est devenue urgente, et qu'elle devrait tenir compte, entre autres, des facteurs suivants :

- Les effets, sur l'équilibre des écosystèmes et sur les ressources du milieu, de la pression accrue qui résulte d'une plus grande accessibilité à travers le réseau routier laissé en place par les opérations forestières;
- La fragmentation des habitats, et ses répercussions sur la faune et sur la régénération de la végétation;
- L'impact de l'orniérage et de la compaction des sols sur le drainage naturel et sur la santé des écosystèmes aquatiques;
- L'artificialisation croissante de la forêt qui résulte des pratiques actuelles et, plus spécifiquement, de la sylviculture intensive (reboisement, débroussaillage, coupes d'éclaircie, ligniculture) conçue comme seul mode d'aménagement possible;
- La transformation de la dynamique naturelle des forêts par l'effet perturbateur des cycles de récolte sur la croissance normale des peuplements (exemple : disparition des forêts anciennes);

Etc.

Ces éléments ne constituent que quelques exemples de facteurs devant être considérés en priorité dans le cadre d'une véritable étude d'impact qui traiterait des enjeux environnementaux et scientifiques réels des pratiques de l'industrie forestière au Québec.

2- Le régime forestier

De toute évidence, le régime forestier actuel, créé par la Loi sur les forêts de 1987, ne fonctionne pas. Non seulement il met en péril la biodiversité et la *biocomplexité* de nos forêts, mais les structures en place n'arrivent même plus à assurer un gagne-pain décent à de nombreux travailleurs forestiers, entrepreneurs en sous-traitance, reboiseurs et débroussailliers. Sans compter que sur le simple plan de la rentabilité économique, le régime constitue une aberration. L'État québécois, en effet, affichait en 2003 un bilan financier négatif par rapport à la gestion de cette ressource. Il lui a fallu dépenser 345 millions pour aménager un bien collectif qui, en retour, ne lui a permis d'engranger que 335

millions sous forme de droits et redevances versées par les compagnies (la Presse, 31 mars 2004). Ainsi, pendant que Hydro-Québec, gestionnaire de l'autre grande ressource naturelle des Québécois, amassait 1,9 milliards de dollars au profit de l'État et de ses citoyens (*Des profits bienvenus*, Robert Sansfaçon, (Le Devoir, Éditorial du 14 avril)), l'administration de la forêt québécoise coûtait, elle, 10 millions au trésor public!

Parmi les nombreuses dysfonctions observables du régime forestier actuel, on trouve les problèmes suivants :

- Des irrégularités flagrantes dans le système de mesurage, qui se trouve à cautionner des abus systématiques au détriment des entrepreneurs forestiers sous-traitants;
 - La précarité des conditions de travail en forêt, et particulièrement celles des travailleurs sylvicoles (reboiseurs et débroussaillers) qui offrent l'exemple d'un des pires cas de *cheap labour* au pays (travail physique exigeant, payé à la pièce en fonction d'un salaire jamais ajusté depuis vingt ans);
 - L'insuffisance des droits de coupe versés par les détenteurs de CAAF en rapport avec la valeur réelle de la ressource sur le marché (voir le problème des droits compensatoires sur les exportations, entre autres);
 - L'insuffisance, voire la quasi absence, de retombées économiques locales et régionales liées à l'exploitation forestière; et l'absence, dans la plupart des régions, d'une industrie de transformation (2^{ième} et 3^{ième}) de la matière première créatrice d'emplois sur place, absence qui condamne ces régions à «regarder passer le train» des profits exportés, et à s'inféoder toujours davantage à une économie de marché globale, asymétrique et centralisée;
 - Les relations entre les entrepreneurs et détenteurs de CAAF et les communautés autochtones qui possèdent ou revendiquent des droits ancestraux sur les territoires visés;
 - Le respect des droits élémentaires de l'ensemble des usagers de la forêt.
- Etc.

Ces dysfonctions apparaissent chroniques et inhérentes au mode de gestion actuellement appliqué à la forêt québécoise. Ce n'est pas normal qu'une si grande richesse naturelle coûte plus cher à l'État qu'elle ne lui rapporte...

C'est pourquoi nous croyons qu'il faut maintenant remettre en question l'ensemble du régime forestier, plutôt que de simplement vouloir le bonifier!

Conclusion et recommandations :

Nous avons indiqué plus haut ce que nous croyons être les principales limites du mandat et du mode de fonctionnement de la commission Coulombe :

- 1) un délai trop court, prévoyant la remise d'un rapport (forcément incomplet) en décembre 2004, ce qui implique, entre autres, un manque de temps pour la préparation des mémoires et pour la possibilité d'effectuer une contre expertise ;
- 2) l'absence d'une première série d'audiences publiques qui aurait permis aux organismes et intervenants concernés d'adresser des questions au *Promoteur* de l'exploitation forestière, en l'occurrence : le ministère des Ressources naturelles, de la forêt et des parcs (MNRFP);
- 3) les présupposés sur lesquels la commission semble avoir basé son approche, et qui ne peuvent, à notre avis, que limiter la portée de son exercice. Exemple : l'idée qu'il importe d'abord de *rassurer* la population, plutôt que de l'informer de la gravité réelle des problèmes rencontrés;
- 4) l'absence des véritables pouvoirs d'enquête (entre autres, celui d'assigner des témoins à comparaître et de leur garantir une protection contre d'éventuelles représailles de la part de leur employeur) qui permettraient à cette commission *d'étude* de dresser un portrait global et fiable de la situation actuelle de l'industrie forestière au Québec ;
- 5) la modification de son mandat en cours de route ainsi que le manque de données fondamentales concernant le calcul de la possibilité forestières.

Pour le reste, l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue, plutôt que de formuler, pour le bénéfice de cette commission, une série de recommandations en forme de liste d'épicerie, préfère lui rappeler avec fermeté sa position initiale :

Nous réclamons la création d'une véritable **commission d'enquête itinérante et indépendante**, chargée de faire toute la lumière sur les problèmes de la foresterie québécoise.

LE TEMPS EST VENU POUR LES QUÉBÉCOIS D'EXAMINER L'ENSEMBLE DE LEUR RAPPORT À LA FORÊT BORÉALE : LIEU DE RESSOURCEMENT PHYSIQUE ET SPIRITUEL ET PATRIMOINE À LÉGUER AUX GÉNÉRATIONS FUTURES, PLUTÔT QUE SIMPLE RÉSERVE DE MATIÈRE PREMIÈRE ET DE MATIÈRES EN DEVENIR.